



RGF-DGCP-ACCT-DI **Postes Comptables**

Sections locales de Paris

RGF 94, rue Réaumur 75002 Tél. : 0155806641
Mail : cgt.750@cp.finances.gouv.fr Fax : 01.55.80.66.29

CAP DE CONTROLEUR DU 30/03/2006

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 11/10/2005
- Recours en révision de note d'un contrôleur 1^{ère} classe affecté à la DGCP
- Examen de la situation d'un contrôleur stagiaire

- Recours de notation :

Le contrôleur a effectué une mission de remplacement dans un autre secteur de novembre 2004 à janvier 2005. Le travail accompli a été très apprécié par le responsable et les collègues. Toutefois, aucune mention à ce sujet n'est indiquée dans la feuille de notation. L'administration répond qu'elle a été déchargée de ses activités quotidiennes et que les tâches exceptionnelles ne recouvrent qu'une petite partie de l'année 2004.

Par ailleurs, la rubrique « capacité à encadrer » n'a pas été servie. La CP indique que, bien qu'elle n'encadre pas, elle serait apte à être contrôleur principal et le notateur du 1^{er} degré ne nie pas les compétences de l'intéressée.

L'administration ajoute que la note pivot n'est pas une sanction pour un agent qui travaille bien et pense que le notateur sera attentif pour 2005.

Le contrôleur souhaite bénéficier d'une promotion à contrôleur principal et craint que cette note pivot la pénalise. L'administration répond que c'est la progression qui est jugée et non la note en soi.

M. Trichet constate que nous sommes tous soumis à des tâches supplémentaires, des évolutions de charges de travail quotidiennes et qu'il appartient au notateur du 1^{er} degré, lors de l'entretien préalable, de l'expliquer et de préciser les conséquences sur la notation. Le notateur doit également veiller à rappeler le mécanisme de la notation (note pivot, bonifications...).

Proposition de l'administration : maintien de la note et des appréciations.

Pour : administration

Contre : Syndicats CGT et FO

- Examen de la situation d'un contrôleur stagiaire :

Après lecture du compte rendu de la situation du contrôleur, M. Trichet conclut à une insuffisance aux stages théorique et pratique.

Il constate que les trésoriers n'ont pas été « méchants » avec lui et pense que c'est par souci de ne pas alourdir davantage la situation de l'intéressé.

A la demande de la parité syndicale, la CP répond que les notes techniques sont très faibles et explique que c'est sur l'ensemble du stage (théorique et pratique) que le conseil de scolarité de l'ENT de Lyon a décidé du non-redoublement.

M. Trichet rappelle qu'à la RGF sur cinq ans (2000 à 2004), il y a eu 7 non-titularisations de contrôleurs sur 385 et 3 non-titularisations d'agents de recouvrement sur 620 ainsi qu'une non-titularisation d'agent de service. Sur ces 11 non-titularisations, 5 personnes ont été reversées dans leur corps d'origine et 6 licenciées.

L'administration propose la non-titularisation.

Pour : administration

Contre : syndicats CGT et FO

La parité syndicale demande l'intégration du contrôleur stagiaire dans le corps des agents de recouvrement.

M. Trichet répond que ce n'est pas automatique mais qu'il le sera. La CP confirme.

Représentants en catégorie B en CAP Locale :

Sylvaine CRESSON - TP 13/1 - Tél 01.45.86.38.51

Florence PICAND SNT-CGT

Thierry LERMINE – RGF SAU – Tél 01.55.80.87.38

Christophe LAGRANGE – DGCP

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom :Prénom :

Adresse administrative :

E mail :

Grade :Temps partiel : Date :

Signature,

TRESOR 75

la
cgt